

# Permanence de la CPAM de l'Isère Sillans

**En raison d'une trop faible fréquentation, la CPAM de l'Isère n'assurera plus sa permanence sur la commune de Sillans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

**Cependant, pour toute question relative à votre situation vous pouvez :**

- Vous connecter à votre compte ameli sur [ameli.fr](http://ameli.fr), accessible 24h/24, pour effectuer la plupart de vos démarches en ligne ou contacter nos services par mail.
- Nous contacter par téléphone au **36 46** Service 0,06 € / min + prix appel (du lundi au vendredi de 8h à 17h).
- Rencontrer un conseiller à l'accueil de Rives (du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h) ou dans nos permanences de La Côte-Saint-André (Maison des Services au Public le jeudi de 9h à 12h à 13h30 à 16h30) ou de Saint-Siméon-de-Bressieux (Mairie le lundi de 14h à 16h).
- Envoyer un courrier à l'adresse : CPAM de l'Isère, 2 rue des Alliés, 38045 Grenoble cedex 9.

Merci de votre compréhension.